



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT DE DISPOSITIFS RELATIFS AU FONDS DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE L'EAU PARTAGEE :

ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS LOCAUX DE L'EAU - ANIMATION
(champ obligatoire en vert clair à renseigner impérativement)

I - DEMANDEUR :

a) Personne physique

Nom :
Prénom :
Adresse :
Courriel :
Téléphone (fixe et mobile) :

b) Personne morale

Nom de l'organisme ou raison sociale :
Forme juridique :
Adresse du siège social :
Représentée par :
En qualité de :
N° d'inscription (RIDET, RC, RCA, etc) :

II - LOCALISATION :

Secteur concerné par le conseil local de l'eau (commune/bassins versants) :

III- DESCRIPTION DE L'OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONNEMENT :

Description générale du projet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Notice d'utilisation du formulaire

Le demandeur devra impérativement renseigner :

l'identité de la personne physique ou morale du demandeur.

Le secteur concerné par le conseil local de l'eau ;

La description générale du projet ;

L'estimation du nombre de jours de prestation, des missions associées et du coût total ;

Le secteur concerné par le conseil local de l'eau ;

Le bassin versant concerné par la prestation ;

Le budget estimatif ;

Le calendrier prévisionnel de la prestation.

Liste des pièces à fournir

En amont de la prestation, pour l'instruction de la demande :

le formulaire mis à disposition comprenant les éléments techniques du projet (mission, enjeu, estimation du nombre de jours...),
si le demandeur n'est pas une collectivité : fournir une lettre de soutien du maire de la commune concernée,
dans le cas d'une prestation de service (bureau d'études) : fournir le cahier des charges attendu de la prestation,
dans le cas d'un cofinancement de poste d'animateur : fournir le CV de la personne ou la fiche de poste,
la carte du bassin versant concerné par le diagnostic.

Pour le paiement de la subvention :

le courrier de demande de paiement du demandeur,
un bilan de la mission d'animation sous la forme d'un rapport reprenant toutes les étapes de la mission d'animation. Ce rapport pourra être accompagné de tout autre document permettant de justifier la conduite de la mission : par exemple les compte rendus de réunions, les documents attestant de la création du conseil de l'eau et des missions qui lui sont attribuées, de son règlement intérieur, le plan de gestion établi...

Le service de l'eau établit un certificat de conformité validant le nombre de jours de prestation sur la base des éléments transmis.